

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**A l'attention de :**

**Mesdames et Messieurs les présidents de Clubs**

**Pour information à Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur.**

Vous êtes conviés à l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra à huis clos **le 21 novembre 2020 à 9 heures** en **visioconférence**.

**La réunion en visioconférence est rendue nécessaire suite aux mesures sanitaires gouvernementales.**

**Elle est rendue possible, malgré les limites imposées par nos statuts, par l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, prorogée jusqu'au 30 novembre, portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19.**

**Pour permettre une réunion dans de bonnes conditions, un seul membre par club devra se connecter**

Ordre du Jour:

1. Accueil des responsables de club par le Président du CILAB
2. Modification des statuts : mise en conformité avec les textes fédéraux

*Pour participer aux votes, chaque club devra être à jour de sa cotisation auprès du CILAB, y compris pour la saison en cours.*

*Hormis les président(e)s de Clubs, les mandataires devront être munis du « Pouvoir » ci-dessous dûment complété par le président de l'Association ou le Directeur de l'organisme qu'ils représentent et adressés au CILAB avant le 20/11/2020 à 18heures à : [actucilab@gmail.com](mailto:actucilab@gmail.com)*

Bien cordialement.

Fait à Lyon le 13 novembre 2020

Le Président du CILAB  
Richard DUFFOURS



Pièce jointe :

- Projet statuts CILAB